

# La scolarisation des élèves en situation de handicap

Echos de la conférence de Charles Gardou  
Marie-Paule Zufferey, rédactrice

**Même privée de micros, la salle Amphimax, située dans ce haut lieu de la technonologie qu'est le site universitaire de Lausanne, résonnait, en ce mercredi 5 mai 2010, des propos aiguillonnants de Charles Gardou... Armé d'un préfixe (dé-s), et animé d'un humanisme à toute épreuve, le professeur a décliné ce soir-là pour son public, une série de dynamiques propres à revoir en profondeur - propositions concrètes à l'appui - l'approche du handicap, non seulement à l'école, mais dans la société en général... Survol et extraits de la conférence.**

*Professeur, spécialiste d'anthropologie des cultures et des situations de handicap à l'Université Lumière Lyon 2, Charles Gardou est responsable de la formation doctorale en sciences de l'éducation et de l'équipe de recherche «Situations de handicap, éducation, sociétés».*

*A partir d'un itinéraire qui la confronte à la diversité humaine dans différents lieux du monde, il consacre ses travaux à la diversité, à la vulnérabilité, au handicap et à l'éducation inclusive.*

*Il a consacré de nombreux ouvrages au développement de ces thèmes. Pour plus d'informations, consulter Pages romandes, février 2010, pp 6-7.*

«L'unité dans la diversité, telle est la devise qui sera au cœur des interrogations qui vont orienter mon propos», annonce d'emblée Charles Gardou.

Le cadre est posé, le credo réaffirmé. Pour l'anthropologue, la fragilité fait partie intégrante de l'humain. La société doit donc se construire *avec* cette composante. S'appuyant sur les positions des pays européens en la matière (ce qui les unit, ce qui les différencie), Charles Gardou pose les gabarits d'un chantier commun: «Que proposer ensemble pour rendre effectifs le droit de tous à l'école et, corrélativement, les principes de non-discrimination et de participation sociale?». Visite des travaux à entreprendre en 7 reformulations verbales et 8 propositions de continuum...

## Dés hypothéquer le droit à l'école

Même si l'égalité est proclamée en paroles, l'accès aux apprentissages souffre de l'absence de réponses adaptées aux besoins des enfants avec handicap...

«Il apparaît désormais indispensable que ce droit commun, constitutif de l'état d'enfance, assorti des dispositions appropriées, trouve sa traduction en termes légaux dans toute réforme de l'éducation, et ne soit plus traité comme un problème exclusif à certains élèves atypiques. L'éducation inclusive, c'est l'école moins les privilèges et les cloisons.»

## Proposition 1: Instaurer un continuum dans le droit commun

Prise en compte systématique de la dimension du handicap, assortie de mesures compensatoires, dans toutes lois et politiques de droit commun, en lieu et place de textes législatifs spécifiques.

## Désincruster le regard

Le processus de scolarisation bute encore, à des degrés divers, sur des représentations archaïques; il se heurte à des regards lourds

d'incrustations, de dépôts ancestraux.

«On s'interroge sur les bénéfices de leur présence pour les professeurs, les camarades, les autres parents... Or la question est distordue: elle n'est pas de savoir ce qu'ils apportent à la communauté scolaire ou d'en faire les instruments d'une thérapie collective. La réflexion se perd en considérations moralisantes. Plus simplement, ils exercent leur droit à apprendre parmi leurs pairs, apportant, comme tout enfant, leur expérience humaine, irréductible à nul autre. Inutile d'en rajouter, de surenchéris.»

Il s'agit d'entreprendre une action en profondeur sur la culture. «La télévision, support quasi-universel, peut ici jouer un rôle éminent. On sait comment, dès le plus jeune âge, elle modèle les représentations collectives déterminantes pour la vie scolaire et la vie d'adulte. L'école n'est pas une île au sein de nos sociétés: elle ne peut pas seule tout faire et remédier à tout. C'est vrai pour les situations de handicap comme pour la reconnaissance des minorités culturelles.»

## Proposition 2: installer un continuum dans le paysage de l'enfant

Instauration d'une clause dans les conventions avec les chaînes privées pour enfants et les cahiers des charges des chaînes publiques, faisant obligation de faire place aux situations de handicap dans les dessins animés et émissions enfantines.

## Démédicaliser l'approche

Nos pays ont pris conscience que le handicap ne procède pas exclusivement de la déficience ou de la personne elle-même, mais de la manière dont l'école et la société le considèrent comme des réponses qu'elles lui apportent. «Dans le même esprit, l'Ecole tend à s'extraire du modèle de l'enfant en bonne santé. Le vocable commun "scolarisation" vient remplacer celui d'"intégration", qui connote l'incorporation d'un élément exogène, en se focalisant sur la socialisation

au détriment des savoirs scolaires. La terminologie stigmatisante laisse ainsi place à des mots et notions qui relient et remettent dans le mouvement général, sans aliéner la personne à ses manques.»

### **Proposition 3: établir un continuum conceptuel**

Généralisation du recours au vocabulaire commun et au concept pédagogique de «besoins éducatifs particuliers», en cohérence avec le droit universel à l'école et avec la mise en œuvre de pratiques pédagogiques en accord avec la diversité des élèves.

### **Déconstruire les frontières réaliser un continuum entre les structures**

Une orientation commune se dessine entre les pays qui vise à «décloisonner les systèmes, à les perméabiliser, à les conjuguer. En conséquence, les établissements spécialisés se transforment, à des rythmes et des degrés variables, en centres d'appui à l'Ecole. Certains ont effectué cette mutation dès les années 1980 déjà...»

«Non une culture commune, qui pourrait conduire à une uniformisation, mais une culture en commun. Une culture des liaisons, des passages, de la circulation.»

### **Proposition 4: réaliser un continuum entre les structures**

Réalisation d'un maillage étroit entre l'Ecole et les établissements spécialisés, voués à devenir progressivement, sous la responsabilité du service public d'éducation, des centres de ressources, de connaissances, d'expertise ou de soutien à l'Ecole et à la collectivité.

### **Décategoriser les réponses**

«Parmi les préoccupations de nos pays figure celle de la prise en compte de la singularité de l'élève, de ses besoins, aspirations, désirs et projets: veiller à ne pas le dépersonnaliser. On ne peut en effet parvenir à une compensation, c'est-à-dire à une réduction de l'inégalité des enfants face aux savoirs

scolaires, sans décategoriser les réponses pédagogiques. Le scénario unique pour tel niveau ou telle catégorie est appelé à s'effacer au profit d'un panel de scénarii évolutifs et multiformes, les stratégies souples et les plans pédagogiques inclinés à se substituer aux méthodes et programmes standards. Ce, en veillant à conserver le niveau d'exigence requis et à ne pas couper l'élève de sa classe d'appartenance.»

### **Proposition 5: assurer un continuum entre évaluation et parcours personnalisés**

Mise en place, dans une visée de personnalisation des parcours, d'un programme de formation, en un premier temps de formateurs, à l'évaluation des besoins éducatifs particuliers.

### **Défragmenter l'itinéraire de l'élève, construire un continuum entre ses étapes**

«Les études européennes montrent que l'école primaire est en général assez inclusive, mais qu'en est-il après? Le collège et le lycée, puis l'Université restent globalement empreints d'une culture disciplinaire au détriment d'une ouverture aux besoins éducatifs particuliers.

La participation à la vie de la cité, dans tous ses aspects, découle directement de la première éducation, du parcours scolaire et universitaire, de la formation. C'est la clé d'une société inclusive.»

### **Proposition 6: construire un continuum entre les étapes de l'itinéraire de l'élève**

Obligation pour toute école, tout collège, lycée, Université ou Grande Ecole d'intégrer à son projet d'établissement un programme d'aides et d'accompagnements des élèves à besoins particuliers.

### **Désinsulariser la question**

«La formation, initiale et continue, des professionnels est certainement le facteur le plus décisif dans le processus de scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers: elle en

constitue le pré-requis, la pierre angulaire, l'outil de cohérence. C'est ce que mettent en lumière les études réalisées par l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins éducatifs particuliers.

C'est par la formation que l'on parviendra à déghettoiser, désinsulariser cette question, pour la situer où elle doit être: dans l'ordinaire de l'exercice des métiers d'éducation, en pleine transformation. Mais cela est vrai pour l'ensemble des professions, qu'elles relèvent du cadre bâti, de l'urbanisme et des transports, du soin, de la justice, du tourisme et des loisirs, de l'entreprise...»

### **Proposition 7: élaborer un continuum entre formation, recherche et exercice professionnel**

Etablissement du principe d'obligation de formation initiale sur les besoins éducatifs particuliers et création de commissions d'experts, à l'échelle nationale et européenne, chargées de concevoir les matrices formatives correspondantes, incluant un tronc commun aux métiers d'éducation.

«Quel est, en résumé, le défi pour nos pays européens? Dans des contextes sélectifs, il est de faire définitivement place à la diversité à l'Ecole, comme partout ailleurs. De promouvoir continûment l'égalité des chances, sans céder sur l'exigence de qualité. De décliner concrètement le droit à la scolarisation pour les moins dotés, sans freiner l'élévation du niveau global du savoir. De créer un continuum en lieu et place d'une réalité en fragments épars; de faire communauté à l'Ecole et non de favoriser l'isolement dans des systèmes étrangers les uns aux autres.»

Pour redonner à l'éducation sa valeur éthique, concevoir une organisation signifiant l'engagement de l'institution et de ses membres...

Création d'un Ordre des métiers de l'éducation, chargé du respect des exigences professionnelles et déontologiques, traduites par un serment éthique, qui, à l'instar de celui d'Hippocrate, engagerait tout professionnel en matière de besoins éducatifs particuliers.